

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUIN 2020

Membres Présents : Mesdames BRES Catherine, MOULIERE Gilberte, MALLET Annie, MICHEL Élisabeth, MOURGUES Nadine, NIEL Delphine, REDONDO Alexia et Messieurs, CABANEL Alain, CHARLES David, DONNADILLE Willy, DUIVON Michel, JEAN Christophe, SAINT-LEGER Sébastien, TRIBES Yanick, et VIGNE Michel.

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel VIGNE, Maire.

Secrétaire de Séance : M. JEAN Christophe.

## **DELEGATION GENERALE AU MAIRE**

Après l'élection du Maire et l'installation du conseil le 27/05/2020, il convient de prendre un certain nombre de délibérations pour la bonne marche de cette mandature.

Dans un premier temps et afin de ne pas avoir à convoquer un conseil à chaque fois, le code général des collectivités autorise le conseil à donner une délégation générale au maire afin qu'il expédie les affaires courantes.

Certains points font l'objet d'une attention particulière. Ainsi, en matière d'emprunt où il convient de déterminer un plafond d'emprunt au-dessous duquel le maire peut contracter seul. Le plafond de 200 000€ a été retenu.

Il convient d'étudier aussi les seuils de marché public en dessus duquel le maire devra consulter le conseil municipal. Une discussion s'engage et consensus se crée autour de 90 000€.

De même en urbanisme, les élus proposent que le maire puisse préempter seul jusqu' à un prix de 20 000€

Les autres points ne suscitent pas de débat : souscription d'assurance, dons et legs, alignement, ester en justice, adhérer à une association....

**La délibération listant les domaines où le maire pourra agir seul est adoptée à l'unanimité**

## **INDEMNITES DU MAIRE DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ**

La secrétaire générale explique que les indemnités sont fixées par le biais d'une enveloppe globale représentant, l'indemnité du maire et de 4 adjoints (nombre fixé selon la strate de la population).

La loi de proximité a fixé les pourcentages maxi à savoir 51.6% pour le maire et 19.80% pour les adjoints.

Toutefois, une modulation est possible pour dégager une somme pour les conseillers délégués ou même à l'ensemble des conseillers municipaux.

Plusieurs projections sont proposées et le maire souhaite limiter ses propres indemnités. Ainsi les adjoints pourront percevoir une indemnité majorée et on pourra dégager une rémunération pour le conseiller délégué.

**La délibération relative au calcul des indemnités est adoptée à l'unanimité**

## **FIXATION DU NOMBRES DES COMMISSIONS**

Le Maire expose que la précédente mandature avait opté pour 5 commissions, il en propose 8 afin de créer plus de démocratie au sein du conseil. Chacune des commissions seront chargées de traiter et trancher les problèmes relatifs à leurs domaines.

Elles seront les suivantes : Finances / Urbanisme et Aménagement du territoire. Environnement / Travaux et voiries / Ecole. Vie associative et Culture/ CAO / CCAS / Fêtes Sports et Animations / Communication et Information

**Le conseil entérine la création de 8 commissions**

## **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO**

La secrétaire générale explique que la Commission d'Appel d'Offre a toute son importance dans l'attribution des marchés. Aussi, la désignation devrait se faire à la proportionnelle au plus fort reste pour donner une possibilité à l'opposition d'être représentée.

Après un tour de table, les élus conviennent que ce n'est pas nécessaire

6 élus sont alors nommés (Michel VIGNE, Nadine MOURGUES, Yanick TRIBES, Elisabeth MICHEL, Michel DUIVON, Willy DONADILLE)

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **ELU REFERENT AU SMEG**

Le Maire rappelle que ce délégué jouera un rôle primordial car nous sommes intimement liés au SMEG et à son Président Aimé CAVAILLE. En effet, la commune a eu à faire plusieurs fois à lui, et le SMEG permet grâce à ses subventions d'enfourer des réseaux sur la commune à moindre coûts.

M. TRIBES est proposé comme référent

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DFCI**

M. TRIBES s'en chargeait jusqu'alors. Le renouvellement de sa candidature est proposé par Monsieur le Maire. Le conseil municipal acquiesce.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **ELU REFERENT AU PARC NATIONAL DES CEVENNES**

Le maire propose à Annie MALLET de devenir référente. Cathy BRES sera sa suppléante.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU CCAS**

Le Maire rappelle que le CCAS est un comité chargé de trancher le volet social des affaires de la ville et s'occupe également des festivités de nos aînés. Il est régi par un Conseil d'administration composé d'élus et de civils. Ils s'autofinancent grâce à une subvention du budget municipal.

Le maire est élu de plein droit. Monsieur VIGNE propose alors Elisabeth MICHEL comme vice-présidente en précisant qu'une élection aura lieu lors d'un conseil d'administration du CCAS.

Catherine BRES, Gilberte MOULIERE, Nadine MOURGUES, Michel DUIVON sont proposés au vote pour composer le cortège d'élus.

Monsieur le Maire souhaite demander à Maryse ROUVIERE, Bernard NIEL, Alain LEFEBVRE, et à Mmes DELENNE CHANEAC ET TOSCHI déjà présentes lors de l'ancienne mandature de compléter le cortège des civils.

## **La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **CORRESPONDANT DEFENSE**

Monsieur le Maire précise qu'il est utile de nommer un correspondant défense, chargé de déclencher les procédures en période de crise. Il propose la nomination de David CHARLES

## **La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **QUESTIONS DIVERSES**

-La secrétaire générale profite des questions diverses pour remettre aux élus quelques documents qui serviront au vote du budget. Elle précise qu'avec le COVID les conseils municipaux ont jusqu'au 31/07/2020 pour voter leur budget et les 3 taxes.

A ce titre, elle remet et explique les restes à réaliser et leur reprise dans le BP, elle donne un bref compte rendu du CA 2019 et propose un projet de délibération future pour affecter le résultat ainsi qu'un tableur Excell qui explique les grandes lignes de ce qui sera soumis au vote au prochain conseil. Une discussion s'engage. Bien que non soumis, au débat d'orientation budgétaire préalable, ces explications font office de DOB.

-Le maire expose qu'il conviendra d'acquérir une parcelle de terrain à CROS VIEIL en vue d'établir les containers ordures.

-Concernant la rencontre avec Monsieur CROUZET du Mas de Peyret, Monsieur le Maire expose que finalement ce chemin relève bien de la voirie et qu'il conviendra d'y réaliser quelques opérations d'entretien.

-Catherine BRES élue aux affaires scolaires prévient qu'il faudra faire l'achat de 2 machines à laver car les protocoles COVID obligent à nettoyer les serpillères à 60°. Il n'est plus possible de demander au personnel d'emporter le linge à leur propre domicile. Il faudra l'inclure dans le budget d'investissement.

-Emploi : le maire demande aux élus de réfléchir sur l'opportunité de prendre des emplois de jeunes étudiants pour l'été

-Pour conclure, le Maire informe de l'installation d'un cabinet infirmier sur la commune, d'une journée « Voitures anciennes à la Placette » et du projet de création d'une page facebook pour diffuser largement des informations.

La séance est levée à 20 heures